

Le Canada et l'ex-Yougoslavie

Le Canada participe activement aux démarches internationales entreprises pour assurer une paix durable en ex-Yougoslavie et fournir de l'aide aux victimes du conflit qui s'y est déroulé. Jusqu'au retrait de Croatie des Forces des Nations unies et au transfert du commandement à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) en Bosnie-Herzégovine, le Canada avait fourni le cinquième contingent en importance aux forces de l'ONU en ex-Yougoslavie, soit environ 2 100 militaires en Croatie et en Bosnie-Herzégovine.

Avec la signature d'un accord de paix pour la Bosnie-Herzégovine, et d'un accord sur la réintégration pacifique des territoires sous contrôle serbe en Croatie, le Canada concentre son action sur la promotion de la sécurité ainsi que sur la réhabilitation et la reconstruction.

Contribution du Canada à la Force de mise en oeuvre du plan de paix (IFOR)

Depuis janvier 1996, le Canada a plus de 1 000 soldats au sein de l'IFOR, la force de mise en oeuvre de la paix de l'OTAN en Bosnie-Herzégovine. Durant son mandat de douze mois, l'IFOR doit appliquer les aspects militaires de l'accord de paix paraphé à Dayton, en Ohio, le 21 novembre 1995 et ratifié à Paris, le 14 décembre 1995.

La contribution du Canada à l'IFOR consiste surtout en un quartier général de brigade qui assure les fonctions de commandement et de contrôle d'une brigade multinationale formée d'unités du Royaume-Uni et de la République tchèque. Les troupes canadiennes fournissent aussi du soutien en matière de communications, de reconnaissance, de logistique et d'infanterie. De plus, des Canadiens servent comme observateurs militaires de l'ONU ainsi qu'à bord d'aéronefs de l'OTAN qui, depuis octobre 1992, patrouillent la zone d'exclusion des vols militaires décrétée par l'ONU au-dessus de la Bosnie et de l'Herzégovine.

Mise en oeuvre de la paix

Le Canada veut s'assurer que l'action internationale dans la période qui suit le conflit continue de porter sur ses aspects politiques et sociaux et non pas seulement sur sa dimension militaire. Il a participé en décembre 1995 à la Conférence de Londres sur la mise en oeuvre de la paix, qui a créé le Conseil de mise en oeuvre de la paix afin de gérer cette action, ainsi qu'à la Conférence d'examen à mi-parcours tenue à Florence en juin 1996. Le Canada est membre du Comité directeur du Conseil. Le Comité est composé de représentants des pays du G-7, de la Russie, de la Présidence de l'Union européenne, de la Commission européenne et de l'Organisation de la Conférence islamique. Il conseille le haut-représentant, Carl Bildt, et l'aide à surveiller, coordonner et faciliter l'application de tous les aspects civils de